

PAR COURRIEL

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 10 octobre 2025 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« tout document permettant de connaître en détail les investissements faits et les retombées de la Stratégie de recherche et d'investissement en innovation du Québec 2022-2027. Nous pensions, par exemple, à des rapports d'évaluation ou à des rapports d'étapes annuels. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents en lien avec votre requête. Vous trouverez ci-joints ceux pouvant vous être transmis.

Veuillez également noter que des documents visés par votre demande ont déjà fait l'objet d'une diffusion dans le cadre des [Réponses aux demandes de renseignements particuliers de l'opposition](#) de l'étude des crédits 2025-2026 du Ministère. En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que ceux-ci sont disponibles sur le site de la [Commission de l'économie et du travail](#) de l'Assemblée nationale du Québec.

Par ailleurs, d'autres documents retracés ne sont pas accessibles. Ainsi, nous ne divulguons pas de documents qui contiennent, en substance, des informations dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne, des documents destinés à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi que des documents au stade d'ébauche, des brouillons, des notes préparatoires ou autres documents de même nature. Nous invoquons à l'appui de notre décision les articles 9, 14, 22 et 34 de la Loi sur l'accès.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Lachance
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Liste des articles invoqués de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public. Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

11 octobre 2024

PERSPECTIVES SQRI²

Rencontre de mi-parcours



Votre
gouvernement

Québec



Bilan mi-parcours de la SQRI²

avec Mathieu Gervais

Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) 2022-2027



SQRI² : une vision d'avenir ambitieuse pour le Québec

- Un Québec audacieux et ambitieux qui investit dans la recherche et l'innovation durable et inclusive pour exceller à l'échelle mondiale et créer plus de richesses économiques et sociales

Objectif d'envergure

- Réduire au moins de la moitié l'écart de la productivité du travail avec l'Ontario dans le secteur des entreprises
 - L'écart est passé de 6,9 % en 2019 (pré pandémie) à 3,1 % en 2023

Nouvelle approche basée sur 5 piliers

- 1 **Connecter** tous les acteurs du cycle de l'innovation, de l'idée à la commercialisation.
- 2 Rendre les services de soutien à l'innovation **plus simples, accessibles et mieux connus** des entreprises et des organisations pour accélérer les projets d'innovation.
- 3 Mettre l'État à contribution en **adoptant des innovations dans les institutions publiques** et en améliorant la cohérence gouvernementale.
- 4 Renforcer la **reddition de comptes** et **évaluer en continu** les interventions et les intervenants pour maximiser leur efficacité.
- 5 Miser sur le **développement durable** et l'**innovation sociale**.

Plan s'articulant autour de 5 axes et 12 actions clés



AXE 1

Exceller en recherche,
en science
et en technologie

AXE 1

ACTION

1

Appuyer les initiatives du Fonds de recherche
du Québec

AXE 1

ACTION

2

Favoriser les synergies dans l'écosystème de la
recherche

Plan s'articulant autour de 5 axes et 12 actions clés



AXE 2

Créer un environnement
favorable au
développement
de l'innovation

AXE 2

ACTION

3

Transférer et valoriser les résultats de la recherche

AXE 2

ACTION

4

Faciliter l'accès aux ressources de l'écosystème et les promouvoir

AXE 2

ACTION

5

Mettre en place un environnement réglementaire favorable à l'innovation

Plan s'articulant autour de 5 axes et 12 actions clés



AXE 3

Soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise

AXE 3

ACTION

6

Adapter les incitatifs à la R-D et les programmes d'appui à l'innovation

AXE 3

ACTION

7

Soutenir l'entrepreneuriat technologique innovant

AXE 3

ACTION

8

Stimuler l'investissement et la commercialisation des innovations

Plan s'articulant autour de 5 axes et 12 actions clés



AXE 4

Développer
les talents et la
culture scientifique
et de l'innovation

AXE 4

ACTION

9

Développer les talents, la relève et les
compétences clés en R-I

AXE 4

ACTION

10

Développer la culture scientifique et de
l'innovation

Plan s'articulant autour de 5 axes et 12 actions clés



AXE 5

Miser sur des
secteurs d'avenir
et des projets
structurants

AXE 5

ACTION

11

Prioriser des secteurs et des technologies à fort impact

AXE 5

ACTION

12

Résoudre des défis de société grâce à des solutions innovantes

Un cadre financier de 7,5 milliards de dollars entre 2022 et 2027

Des investissements annuels réalisés d'environ 1,5 milliard de dollars

Bilan financier pour les années 1 et 2 (en M\$)		
	2022-2023	2023-2024
Base budgétaire	459	424
Budget additionnel	265	265
Fiscalité	541	566
Capital d'investissement*	177	98
Plan québécois des infrastructures	209	175
TOTAL	1 651	1 529

* Les montants représentent les investissements, à expectativa de rendement et donc sans impacts budgétaires, investis en 2022-2023 et 2023-2024.

** Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Réalisations, retombées et perspectives

AXE 1

Exceller en recherche, en science et en technologie



Réalisations

- Bonification du budget du **FRQ** et pérennisation de sa mission (PL 44), présence dans de grands concours
- **Synergies** accrues de l'écosystème
- **Mutualisation** des infrastructures

Objectifs

Augmenter les dépenses de **R-D en enseignement supérieur** (DIRDES) en % du PIB

Améliorer la proportion de la **R-D** en enseignement supérieur **financée par les entreprises**

Cibles et résultats

- **Cible : 0,90 % DIRDES/PIB**
Atteignable



- **Cible : 9 % de la DIRDES financée par les entreprises**
Difficile à atteindre



AXE 2

Créer un environnement favorable au développement de l'innovation



Réalisations

- **Service d'aiguillage** innovant
- **Nouveau modèle de valorisation** de la recherche publique par Axelys
- Davantage de **projets collaboratifs**

Objectifs

Hausser la part des **entreprises qui innovent**

Créer des **entreprises intensives en R-D** (secteur des services professionnels, scientifiques et techniques)

Cibles et résultats

- **Cibles** : 56 % innovation/produits et 76 % innovation/processus d'affaires
Signaux mitigés, trop tôt

- **Cible** : créer 4 600 entreprises dans ce secteur par an
Difficile à atteindre

AXE 3

Soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise



Réalisations

- Soutien à **davantage de projets d'entreprises** en innovation
- Travaux **d'optimisation des incitatifs** à la R-D
- **Projets majeurs et mobilisateurs** en entrepreneuriat technologique innovant
- Nouvelle **approche pour soutenir les startups**
- Davantage de **capital d'investissement**

Objectifs

Accroître la part de la **R-D** totale **réalisée en entreprise**

Cibles et résultats

- **Cibles** : La recherche en entreprise doit représenter au moins 60 % de l'ensemble de la recherche au Québec et l'équivalent de 1,5 % du PIB
Difficiles à atteindre

Bonifier la valeur des investissements en **capital de risque** recueillis par des entreprises

- **Cibles** : Valeur cumulée de 4,5 G\$ au stade démarrage et de 575 M\$ au stade amorçage, de 2023 à 2027
Atteignables

AXE 4

Développer les talents et la culture scientifique et de l'innovation



Réalisations

- Promotion accrue de la **culture scientifique et d'innovation**
- Soutien au **développement et attraction de talents**
- Embauche de **professeurs universitaires supplémentaires en STIM**

Objectifs

Cibles et résultats

Avoir plus d'**étudiants** nouvellement inscrits dans un programme **STIM*** au baccalauréat

- **Cibles** : Plus d'étudiants en STIM : en nombre absolu (9 000 inscrits au bacc) et par rapport au nombre total d'étudiants, et réduire l'écart avec Ontario (<14 %)
Atteignables mais progression lente ●

Augmenter le **personnel affecté à la R-D** en entreprise

- **Cibles** : Hausser à 13 employés en R-D par millier de travailleurs et se hisser dans le top 10 de l'OCDE
Atteignables mais difficile par rapport aux pays de l'OCDE ●

* Science, technologie (incluant informatique), ingénierie et mathématiques

AXE 5

Miser sur des secteurs d'avenir et des projets structurants



Réalisations

- Désignation de **Zones d'innovation**
- Effort soutenu pour l'adoption de l'**IA** en entreprises
- Mutualisation des expertises en **innovation sociale**

Objectifs

Majorer la part des entreprises qui utilisent des **technologies émergentes**

Créer plus d'**entreprises** appartenant aux **industries du savoir**

Cibles et résultats

- **Cibles** : Augmenter à 11 % l'adoption de **technologies propres** et à 10 % celles de l'**IA**
Atteignables
- **Cible** : Hausser de 25 % le nombre, soit 15 000
Atteignable, mais il faut accélérer la cadence

Conclusion

Merci de votre présence

VOTE EN LIGNE



11 octobre 2024

PERSPECTIVES SQRI²

Rencontre de mi-parcours



Votre
gouvernement

Québec

Votre
gouvernement

Québec



SQRI² : une vision d'avenir ambitieuse pour le Québec

- Un Québec audacieux et ambitieux qui investit dans la recherche et l'innovation durable et inclusive pour exceller à l'échelle mondiale et créer plus de richesse économique et sociale

Objectif d'envergure

- Réduire de moitié l'écart de la productivité du travail avec l'Ontario dans le secteur des entreprises
 - L'écart est passé de 6,9 % en 2019 (pré pandémie) à 3,1 % en 2023



Nouvelle approche basée sur 5 piliers

1. **Connecter** tous les acteurs du cycle de l'innovation, de l'idée à la commercialisation.
2. Rendre les services de soutien à l'innovation **plus simples, accessibles et mieux connus** des entreprises et des organisations pour accélérer les projets d'innovation.
3. Mettre l'État à contribution en **adoptant des innovations dans les institutions publiques** et en améliorant la cohérence gouvernementale.
4. Renforcer la **reddition de comptes** et **évaluer en continu** les interventions et les intervenants pour maximiser leur efficacité.
5. Miser sur le **développement durable** et l'**innovation sociale**.



Plan s'articulant autour de 5 axes et 12 actions clés

Axes	Actions
Exceller en recherche, en science et en technologie	• Appuyer les initiatives du Fonds de recherche du Québec • Favoriser les synergies dans l'écosystème de recherche
Créer un environnement favorable au développement de l'innovation	• Transférer et valoriser les résultats de recherche • Faciliter l'accès aux ressources de l'écosystème et les promouvoir • Mettre en place un environnement réglementaire favorable à l'innovation
Soutenir l'investissement et la commercialisation des innovations en entreprise	• Adapter les incitatifs à la R-D et les programmes d'appui à l'innovation • Soutenir l'entrepreneuriat technologique innovant • Stimuler l'investissement et la commercialisation des innovations
Développer les talents et la culture scientifique et de l'innovation	• Développer les talents, la relève et les compétences clés en R-I • Développer la culture scientifique et de l'innovation
Miser sur des secteurs d'avenir et des projets structurants	• Prioriser des secteurs et des technologies à fort impact • Résoudre des défis de société grâce à des solutions innovantes



Un cadre financier de 7,5 milliards de dollars entre 2022 et 2027

Des investissements annuels réalisés d'environ 1,5 milliards de dollars

Bilan financier pour les années 1 et 2 (en M\$)		
	2022-2023	2023-2024
Base budgétaire	459	424
Budget additionnel	265	265
Fiscalité	541	566
Capital d'investissement*	177	98
Plan québécois des infrastructures	209	175
TOTAL	1 651	1 529

* Les montants investis en 2022-2023 et 2023-2024 représentent les investissements, à expectativa de rendement et donc sans impact budgétaire.

** Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE

DE RECHERCHE ET D'INVESTISSEMENT

EN INNOVATION (SQRI²) 2022-2027



Réalisations, retombées et perspectives



Axe 1 :

Exceller en recherche, en science et en technologie

Réalisations

- Excellence en recherche au Québec renforcée par la **bonification du budget du FRQ** et une **pérennisation de sa mission** (PL 44), assurant aussi la présence du Québec dans les grands concours **canadiens et internationaux** comme Apogée et Horizon Europe
- **Synergies accrues de l'écosystème** avec la présence des acteurs de la recherche et de l'innovation dans les zones d'innovation
- **Mutualisation des infrastructures** en R-I

Objectifs	Cibles et résultats
Augmenter les dépenses de R-D en enseignement supérieur (DIRDES) en % du PIB	• Cible : 0,90 % DIRDES/PIB (atteignable) • Tendance indirecte : les annonces d'augmentation des budgets FRQ et Conseils subventionnaires fédéraux devraient maintenir la croissance de la DIRDES supérieure à la croissance du PIB ●
Améliorer la proportion de la R-D en enseignement supérieur (DIRDES) financée par les entreprises	• Cible : 9 % de la DIRDES financée par les entreprises (difficile à atteindre) • Tendances indirectes : 11 % des projets d'innovation se font en collaboration avec les universités et 12 % en collaboration avec les CCTT ●



Axe 2 : Créer un environnement favorable au développement de l'innovation

Réalisations

- **Service d'aiguillage** innovant, environ 500 conseillers auront été formés et outillés par le Conseil de l'innovation du Québec pour aider les entreprises à trouver de l'aide et du financement en R-I
- Implantation réussie du **nouveau modèle de valorisation de la recherche publique par Axelys** et ses courtiers d'innovation
- **Davantage de projets collaboratifs** maillant les entreprises et les diverses expertises de l'écosystème dans des technologies de pointe

Objectifs	Cibles et résultats
Hausser la part des entreprises qui innovent	• Cibles : 56 % innovations/produits et 76 % innovations/processus d'affaires (signaux mitigés, trop tôt) • Tendances indirectes : En 2023-2024, la majorité des entreprises sondées font des projets d'innovation (69 %), mais de 2020 à 2023 peu se sont concrétisés par des produits et services mis sur le marché (14 %)
Créer des entreprises intensives en R-D (secteur des services professionnels, scientifiques et techniques)	• Cible : créer 4 600 entreprises dans ce secteur par an (difficile à atteindre) • Tendances : En 2022 et 2023, la création d'entreprises de ce domaine se maintiendrait au niveau de 2021 (stagnation à environ 3 600 créations). Le rattrapage avec l'Ontario dans ce secteur semble ambitieux



Axe 3 : Soutenir l'investissement et la commercialisation des innovations en entreprise

Réalisations

- **Augmentation du nombre de projets d'entreprises en innovation** financés par l'intermédiaire du programme Innovation
- Analyses et dépôt d'un rapport par le Conseil de l'innovation du Québec contribuant à la réflexion gouvernementale **d'optimisation des incitatifs à la R-D**
- Émergence de **projets majeurs et mobilisateurs en entrepreneuriat technologique innovant** (Axe-C, Québec Tech)
- Implantation d'une **nouvelle approche pour soutenir les startups** performantes et être plus agiles dans le déploiement des aides financières
- **Davantage de capital d'investissement** par le financement de plusieurs nouveaux fonds et initiatives structurantes

Objectifs	Cibles et résultats
Accroître la part de la R-D totale réalisée en entreprise	• Cibles : La recherche en entreprise doit représenter $\geq 60\%$ de l'ensemble de la recherche au Québec et l'équivalent de $1,5\%$ du PIB (difficiles à atteindre) • Tendance indirecte : Les dépenses fiscales liées aux salaires de R-D ont augmenté de 5% entre 2022 et 2023 soit une croissance supérieure au PIB
Bonifier la valeur des investissements en capital de risque recueillis par des entreprises	• Cibles : Valeur cumulée de $4,5\text{ G}\\$ au stade de démarrage et de $575\text{ M}\\$ au stade d'amorçage, de 2023 à 2027 (atteignables) • Tendances : En 2023, hausse substantielle pour le stade d'amorçage. Pour le démarrage, ralentissement, mais on demeure optimiste car les 6 premiers mois de 2024 présentent de bons résultats



Axe 4 : Développer les talents et la culture scientifique et de l'innovation

Réalisations

- **Promotion accrue de la culture scientifique et d'innovation**
- Soutien au **développement et attraction de talents** grâce à une bonification des bourses du FRQ et davantage de promotion de la culture scientifique
- Soutien à l'embauche de nouveaux **professeurs universitaires supplémentaires en STIM**

Objectifs	Cibles et résultats
Avoir plus d' étudiants nouvellement inscrits dans un programme STIM* au baccalauréat	• Cibles : Plus d'étudiants en STIM : en nombre absolu (9 000 inscrits au bacc) et par rapport au nombre total d'étudiants, et réduire l'écart avec Ontario (<14 %) (atteignables mais progression lente) • Tendances indirectes : Plus de 300 des 500 professeurs additionnels en STIM ont été recrutés pour soutenir des cohortes plus nombreuses (depuis novembre 2021) ●
Hausser le personnel affecté à la R-D en entreprise	• Cibles : Hausser à 13 employés en R-D par millier de travailleurs et se hisser dans le <i>top 10</i> de l'OCDE (atteignables mais difficile par rapport aux pays de l'OCDE) • Tendances indirectes : 69 % des entreprises sondées ont au moins une ressource dédiée à la R-D et innovation dans leur entreprise En 2023-2024, une personne dédiée à l'innovation en entreprise permet d'augmenter les chances d'innover en entreprise de 1,47 fois ●

* Sciences, technologie (incluant informatique), ingénierie et mathématiques



Axe 5 : Miser sur des secteurs d'avenir et des projets structurants

Réalisations

- Désignation de **Zones d'innovation**
- Effort soutenu pour l'adoption de l'**IA** en entreprises
- Mutualisation des expertises en **innovation sociale**

Objectifs	Cibles et résultats
Majorer la part des entreprises qui utilisent des technologies émergentes	• Cibles : Augmenter à 11 % l'adoption de technologies propres et à 10 % pour celles de l'IA (atteignables) • Tendances indirectes : 36 % des entreprises ont réalisé des investissements en technologies de pointe. En 2023-2024, 10 % des entreprises québécoises utilisent l'IA pour produire leurs biens et services, c'est 6 % en Ontario
Créer plus d' entreprises appartenant aux industries du savoir	• Cible : Hausser de 25 % le nombre, soit 15 000 (atteignable, mais il faut accélérer la cadence) • Tendances : Ces entreprises sont de plus en plus nombreuses au Québec (+ 2 % entre 2022 et 2023), mais représentent 5 % du nombre total d'entreprises alors que c'est 8 % en Ontario



--- Conclusion ---

- Des accomplissements inspirants
- Un écosystème mobilisé
- Des efforts qui doivent se poursuivent/voir s'accélérer :
 - part des entreprises en R-D
 - développement de la culture d'innovation
- À l'écoute de vos suggestions innovantes pour plus d'impacts